

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE
METZ-CAMPAGNE

COMMUNE DE VIGY



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2025**

**Procès-verbal
(3e séance de l'année 2025)**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, les membres du conseil municipal de la Commune de Vigy, se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 27 mars 2025 et reçue le 03 avril 2025, conformément au Code Général des Collectivités territoriales, afin de prendre connaissance et/ou de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination du secrétaire de séance

Approbation du PV de la séance du 06 mars 2025

- 1 Vote du compte administratif 2024**
- 2 Affectation du résultat 2024**
- 3 AP/CP et état des opérations**
- 4 Budget Primitif 2025**
- 5 Vote des taux de taxe**
- 6 Demande de subvention USEP**
- 7 CD57 demande de subvention AMISSUR**
- 8 Demande de subvention ADEPPA**
- 9 Ajout d'un représentant à la commission environnement de la CCHCPP**

A cette date étaient présents les conseillers municipaux suivants : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVAINE, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA.

Étaient absents excusés et représentés les conseillers municipaux suivants : Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVAINE, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET est représenté par Nicolas AUBRY

Étais(en)t absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : Clarisse CHARLET

Étais(en)t absent(s) non excusé(s) et non représentés : Nicolas WALGENWITZ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 minute et constate que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2541-6 du CGCT, il convient de désigner un des membres du conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après appel à candidature, Nicolas RAVAINE se propose.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la nomination de M Nicolas RAVAINE comme secrétaire de séance.

POUR	17	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVAINE, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVAINE, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 mars 2025 :

Le Maire demande s'il y a des remarques.

Michel REGIN fait remarquer qu'au point 1, il convient de lire receveur municipal de METZ à la place de receveur municipal de VIGY, :

- au point 2 à la place de « te Maire », lire « le Maire » et supprimer la virgule en trop

Sabine PARTICELLI demande à ce que partout où il est écrit « le maire », il soit écrit « le Maire ».

Jean-Philippe BESLER fait remarquer, dans le point 5, qu'il y a lieu d'ajouter un « S » à commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ainsi modifié le procès-verbal de la séance du 06 mars 2025, à l'unanimité.

Point 1. Vote du compte administratif 2024

Présenté par Isabelle MULLER, Première Adjointe,

Sur rapport de Madame Isabelle MULLER, le compte administratif 2024 est présenté au Conseil.
Il s'établit ainsi :

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice est excédentaire de **419 881, 88 €**

En section d'investissement, le résultat de l'exercice est excédentaire de **501 977.38 €**

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024 :	2 157 298, 45 €
Dépenses de fonctionnement 2024 :	1 990 459, 85 €
Résultat de l'exercice (excédent de fonctionnement) :	166 838,60 €
Résultat antérieur reporté (excédent 2023) :	253 043, 28 €
Résultat cumulé au 31/12/2024 (résultat à affecter)	419 881,88 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024 :	1 124 289, 55 €
Dépenses d'investissement 2024 :	622 312, 17 €
Résultat de l'exercice (excédent d'investissement) :	501 977.38 €
Résultat antérieur reporté (déficit 2023) :	-263 320.96 €
Solde d'exécution d'investissement :	238 656.42 €
Solde des restes à réaliser (besoin de financement) :	-529 521.80 €
Résultat (besoin de financement) :	290 865.38 €

Isabelle MULLER demande s'il y a des remarques.

Michel REGIN indique ne pas être d'accord sur certains chiffres, savoir :

- En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice n'est pas excédentaire de 287.987,05€ mais de 419.881,88€ (la somme de 287.987,05€ correspond à l'exercice 2023)*
- En section d'investissement, le résultat de l'exercice n'est pas déficitaire de 388.458,73€ mais de 501.977,38€ (la somme de 388.458,73€ correspond à l'exercice 2023)*
- Concernant le résultat de l'exercice en section de fonctionnement (excédent de fonctionnement) de 419.881,88€, ce montant est faux, il doit être rectifié par 166.838,60€. Le*

résultat de l'exercice doit correspondre aux recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement.

- Concernant le Résultat cumulé au 31/12/2024, toujours en section de fonctionnement (résultat à affecter) de 672.925,16€, ce chiffre est également faux, il doit être rectifié par 419.881,88€. Le résultat cumulé au 31/12/2024 doit correspondre au résultat de l'exercice plus le résultat antérieur reporté de 2023.

Sylvain WEIL répond que la synthèse qui a été transmise au Conseil Municipal ne concerne effectivement pas le compte de gestion de 2024, et remercie Michel REGIN pour sa vigilance.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Sylvain WEIL, Maire, sort de la salle pendant le délibéré.

Hors de la présence de M. Sylvain WEIL, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif pour l'exercice 2024 du budget principal.

POUR	17	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVAIN, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVAIN, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Point 2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Présenté par Sylvain WEIL, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 approuvé ce jour,

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+	166 838,60
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	+	253 043,28
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+	419 881,88

E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
	Déficit (besoin de financement)	
...D001.....		- 0,00
Excédent (excédent de financement)		
...R001.....		+ 238 656,42
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
	Besoin de financement	
	- 529 521,80
	Excédent de financement	
	+ 0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		290 865,38

DECISION		
D'AFFECTATION		
1-	AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en	
investissement.....		290 865,38
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2-	REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	129 016,50
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)		

Le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 129 016,50 €

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement correspondant au budget primitif 2025.**

POUR 17 Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVAIN, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVAIN, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Point 3. Autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP)

Présenté par Sylvain WEIL, Maire,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) portant

définition des autorisations de programmes et des crédits de paiement,

Vu les délibérations n°2020/04/007 et 2020/04/008 du 16/07/2020 approuvant l'ouverture d'autorisations de programmes pour l'aménagement de la place de l'église et l'aménagement sécuritaire des rues,

Vu les délibérations n°2021/02/006 du 07/04/2021, n°2022/02/007 du 06/04/2022, n° 2023/02/006 du 05/04/2023, n° 2024/03/004 du 11/04/2024 portant bilan et modifications de la répartition des crédits des AP/CP pour l'aménagement de la place de l'église et l'aménagement sécuritaire des rues, et la reconversion de l'ancienne gendarmerie,

Au précédent vote du budget, la situation des opérations était la suivante :

Objet	Montant de l'AP (€ TTC)	Montant des CP (€ TTC)					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Aménagement de la place de l'église	715 000	0	0	0	0	500 000	215 000
Aménagement sécuritaire des rues	1 030 000	15 684	177 148,61	185 599,85	301 301,59	16 440,08	333 825,87
Reconversion ancienne Gendarmerie	300 000	/	/	/	/	150 000	150 000

Bilan des APCP :

Objet	Montant de l'AP (€ TTC)	Montant des CP (€ TTC)						
		2020	2021	2022	2023	CP ouverts Au titre de 2024	2024	Reste à financer a delà
Aménagement de la place de l'église	1 013 000	0	0	0	0	798 494	718 588	294 412
Aménagement sécuritaire des rues	1 030 000	15 684	177 148,61	185 599,85	301 301,59	16440,08	36 862.03 + RAR 2023	313 403,97
Reconversion ancienne Gendarmerie	300 000	/	/	/	/	150 000	2208.33	297 791,67

NB : gendarmerie acquisition hors opération.

Proposition d'actualisation et de modification des APCP :

Objet	Montant de l'AP (€ TTC)	Montant des CP (€ TTC)							
		2020	2021	2022	2023	CP ouverts Au titre de 2024	2024	2025	2026
Aménagement de la place de l'église	903 588	0	0	0	0	798 494	718 588	185 000	0
Aménagement sécuritaire des rues	1 030 000	15 684	177 148,61	185 599,85	301 301,59	16440,08	36 862,03	122 306,11	191 097,81
Reconversion ancienne Gendarmerie	768 000	/	/	/	/		2208,33	600 000	165 791,67

Le Maire précise que le prix d'acquisition n'a pas été mis dans l'autorisation de programme. Il ajoute que si on propose d'actualiser et de modifier les APCP, l'aménagement de la place se recalibre de comme suit : de 1.013.000,00 euros, elle passe à 903.588,00 euros de la place, avec un reste à réaliser RAR 2024 718.588 euros, et il restera à financer en 2025 185.000,00 euros, correspondant au lot n°1 du paysage et quelques travaux supplémentaires.

Pour l'aménagement sécuritaire des rues, il est prévu, notamment pour le carrefour de l'Encas et d'autres travaux de voiries à faire, ou autre, un montant de 122.306,11 euros pour 2025, et si on suit le montant de l'autorisation de programme, il restera au-delà un montant à financer de 191.097,81 euros. Puis, là où on modifie l'APCP suite aux études et au projet de boulangerie, l'autorisation de programme passe à 768.000,00 euros, il est prévu de réaliser 600.000,00 euros en 2025 correspondant aux frais d'études et aux premiers travaux de réfection du second œuvre ; en 2026, il restera à financer 165.791,67 euros.

Le Maire demande s'il y a des remarques.

Sabine PARTICELLI demande quelle est la banque qui a consenti le prêt, le Maire répond que c'est Banque des Territoires.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acter le bilan annuel tel que proposé.
- De valider l'actualisation et les modifications des AP/CP.

POUR 17 Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVaine, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVaine, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Point 4 : Budget primitif 2025

Présenté par Sylvain WEIL, Maire,

Voir documents joints.

Il est soumis au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 qui se présente de la façon suivante et tel que détaillé dans le document remis à chaque conseiller avant la convocation au présent conseil :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 212 709, 11 €	2 212 709, 11 €
Section d'investissement	1 939 447, 36 €	1 939 447, 36 €

Le Maire demande s'il y a des remarques.

Nicolas RAVAINÉ fait remarquer que des données sont manquantes sur le BP présenté au Conseil Municipal, notamment ne figure pas le nombre d'habitants.

Michel REGIN fait remarquer sur le budget primitif, que le compte 623 passe de 17.000 € à 35.000€, « pourquoi une telle augmentation ? » : Sylvain WEIL répond que ce compte correspond aux frais des événements et y sont imputées toutes les dépenses y afférentes. Michel REGIN demande pourquoi ce montant est doublé ; Sylvain WEIL répond que ce compte comprend toutes sortes de dépenses comme la prestation pour les véhicules militaires, les fleurs commandées chez MAZZOCCHI, les boissons commandées chez CHIAPPA, les animations sur la place, les cadeaux de noël des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif

arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 212 709, 11 €	2 212 709, 11 €
Section d'investissement	1 939 447, 36 €	1 939 447, 36 €

POUR 17 Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Point 5. Taux des taxes directes locales

Présenté par *Sylvain WEIL, Maire,*

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière bâti : 22,35 %
- Taxe foncière non bâti : 39,51 %
- Taxe d'habitation : 18,56 %

Dans cette hypothèse, la recette fiscale attendue pour 2025 est la suivante :

	Base d'imposition	Taux proposés	Produit attendu
Taxe foncière bâti	1 565 000	22.35 %	349 778 €
Taxe foncière non bâti	67 500	39.51 %	26 669 €
Taxe habitation	93 500	18.56 %	17 354 €

Total produit attendu : 393 801 €.

Le Maire demande s'il y a des remarques.

Sabine PARTICELLI demande à propos de la ligne « taxe d'habitation », si cela ne concerne que les résidences secondaires. Sylvain WEIL répond que cela ne concerne effectivement pas que les résidences secondaires, le montant indiqué est transmis par les Finances Publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE les taux des taxes locales 2025 mentionnés ci-dessus, et CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

POUR 17 Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVAIN, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVAIN, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Point 6. Subvention pour l'USEP

Présenté par Véronique GAMMELLA, Deuxième Adjointe,

L'USEP (Union sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré) en date du 17 novembre 2024 a demandé à la commune de VIGY le bénéfice d'une subvention d'un montant de **375 euros**,

Vu l'avis conforme de la Commission Jeunesse en date du 17 mars 2025,

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer cette subvention.

Véronique GAMMELLA rappelle qu'il s'agit d'une subvention destinée aux sorties organisées par les enseignants en dehors des heures de cours, comme du vélo et des marches ; pour ces sorties l'USEP paie le bus pour les enfants, et les élèves de VIGY participent régulièrement à ces sorties.

Le Maire demande s'il y a des remarques.

Sabine PARTICELLI demande si l'USEP paie l'ADEPPA lors des sorties organisées sur son site ; Véronique GAMMELLA répond que cette subvention est surtout destinée à participer au frais de bus, et n'a pas d'information concernant la prestation éventuellement facturée par l'ADEPPA mais dit pouvoir se renseigner.

Patrick GARRIGUES rappelle, par exemple, il y a deux ans, que l'USEP avait payé le bus à l'occasion lors de la sortie de l'école de VIGY au Marathon de METZ.

Nicolas RAVAINÉ rappelle que l'année dernière la Commune a alloué une subvention de 346 euros ; Sabine PARTICELLI demande si la demande de subvention est faite par rapport au nombre d'élèves ; Véronique GAMMELLA confirme qu'effectivement le calcul du montant de la demande se fait en fonction du nombre d'élèves scolarisés à l'école élémentaire de VIGY, soit 1 euro par élève.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accorde une subvention de 375 € à l'USEP.

POUR 17 Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Point 7. Demande de subvention CD57 AMISSUR

Présenté par Boris HUBERT, Troisième Adjoint,

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité des voies de la commune, la pose de coussins berlinois est nécessaire rue de la Reine, ainsi qu'avenue Charlemagne.

La commune peut ainsi solliciter une participation du Département de la Moselle sur ce dossier au titre du fond AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).

Les conditions financières sont les suivantes :

- La subvention est calculée sur le montant € HT des dépenses éligibles déterminées à partir du devis joint à la demande.
- Taux d'aide unique : 30%.
- Montant plafond subventionnable par dossier : 50 000 €.

Dépenses montant HT	Recettes estimées montant HT
6 618,88 €	1 985,66 €

Le Maire demande s'il y a des remarques.

Boris HUBERT précise que l'objectif de ces travaux est de réduire la vitesse importante sur les deux axes.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- dit que les montants nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025,
- sollicite la subvention AMISSUR auprès du Département,
- charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

POUR 17 Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVAIN, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVAIN, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Point 8. Demande de subvention ADEPPA

Présenté par Véronique GAMMELLA, Deuxième Adjointe,

L'ADEPPA fête cette année les 10 ans de son évènement intitulé « La Mare Pédagogique » en organisant des animations gratuites sur site, lors d'une journée portes ouvertes le 18 mai 2025.

Afin d'organiser au mieux cet événement, l'ADEPPA a sollicité en date du 06 février 2025, la commune de Vigy pour l'obtention d'une subvention d'un montant de **1000 €**.

Vu l'avis de la Commission Association en date du 04 avril 2025,

Patrick GARRIGUES rappelle que la subvention est habituellement étudiée par la commission jeunesse, mais puisqu'il s'agit d'une subvention pour un évènement, la demande a été transmise à la commission association. Il précise que la commission a majoritairement émis un avis défavorable, notamment en raison du fait que cette demande n'a pas été déposée dans les délais prévus par le règlement d'attribution des subventions.

Il est proposé de reporter ce point à un séance ultérieur.

- **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de reporter ce point ultérieurement.**

POUR	17	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVAIN, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVAIN, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Point 9. Ajout d'un représentant à la commission environnement à la CCHCPP

Il est proposé de désigner un nouveau membre à la Commission environnement de la CCHCPP.

Le Conseil Municipal est d'accord pour proposer cette désignation à main levée

- Monsieur Sylvain WEIL

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE Monsieur Sylvain WEIL membre de droit de ladite Commission.**

POUR 17 Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVAIN, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVAIN, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY

CONTRE 0

ABSTENTION 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20 heures et 06 minutes.

Le secrétaire de séance

Nicolas RAVAIN

Le Maire,
Président de séance

Sylvain WEIL

Point 9. Ajout d'un représentant à la commission environnement à la CCHCPP

Il est proposé de désigner un nouveau membre à la Commission environnement de la CCHCPP.

Le Conseil Municipal est d'accord pour proposer cette désignation à main levée

- Monsieur Sylvain WEIL

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE Monsieur Sylvain WEIL membre de droit de ladite Commission.**

POUR 17 Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas AUBRY, Nicolas RAVaine, Michel REGIN, Sabine PARTICELLI, Franck CHIAPPA, Valentine GABEL représentée par Nicolas RAVaine, Hervé PRITRSKY représentée par Michel REGIN, Céline TONUS représentée par Isabelle MULLER, Kathy GAILLOT représentée par Boris HUBERT, François PERNET représenté par Nicolas AUBRY

CONTRE 0

ABSTENTION 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20 heures et 06 minutes.

Le secrétaire de séance

Nicolas RAVaine

Le Maire,
Président de séance

Sylvain WEIL

